

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-3/09

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Aménagement d'une liaison entre le sud de Melun et l'A6 (RD 607 - RD 142) - Etudes Préliminaires.

Les conditions de circulation sur la RD 607 et la RD 142 dans la section située entre l'A 6 et la RD 372 sont difficiles notamment aux heures de pointe et le seront davantage avec le développement économique et démographique à venir dans le secteur Sud-Ouest de l'agglomération melunaise. Aussi, il convient d'examiner l'opportunité et la faisabilité d'une liaison entre l'A 6, la RD 607 et la RD 142, de nature à favoriser le développement du sud de l'agglomération melunaise et à réduire le trafic en traversée des communes concernées. Les études préliminaires ont permis de définir un fuseau dans lequel sera inscrit le tracé du projet.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

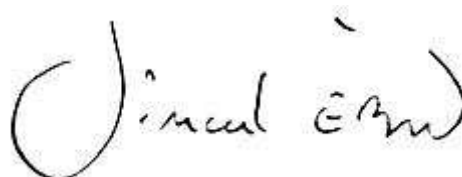
DECIDE

Article 1 : d'affirmer la nécessité d'une voirie nouvelle entre l'agglomération melunaise et l'A6 ;

Article 2 : de prendre acte du fuseau de tracé projeté au stade des études préliminaires pour la liaison A 6-RD 607-RD 142, dont le principe figure sur le plan annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ